



# La Lettre de Transparence

n°51 — Décembre 2011

[www.transparence-france.org](http://www.transparence-france.org)



## EDITORIAL

**Daniel Lebègue**  
**Président de TI France**

### *Le Système National d'Intégrité, un état des lieux inédit et complet sur le dispositif français de lutte contre la corruption*

A la veille de la journée mondiale des Nations unies contre la corruption, notre organisation TI France a rendu public, le 8 décembre, le premier état des lieux exhaustif et indépendant sur le dispositif de lutte contre la corruption en France. Du Parlement à la Justice, en passant par l'Exécutif, la Cour des comptes, les médias, les acteurs de la société civile et le monde de l'entreprise, 13 institutions ou familles d'acteurs sont passées au crible au regard de leur capacité, de leur gouvernance et de leur rôle effectif dans le « Système national d'intégrité ».

Ce rapport est le produit d'un travail de grande ampleur, conduit pendant toute l'année 2011, par une équipe de quatre chercheurs sous la direction de Stéphanie Bouchié de Belle, responsable du projet, et d'un comité de pilotage composé d'administrateurs de TI France, de partenaires et d'experts de haut niveau que je remercie tout particulièrement pour leur engagement à nos côtés.

Cette étude, commanditée et financée par la Commission Européenne, a été conduite simultanément par 25 autres sections de Transparency International en Europe. Nous pourrions donc, dans quelques mois, disposer d'éléments d'analyse et de comparaison permettant de mieux identifier les points forts et les points faibles de notre pays dans le domaine de la transparence et de l'intégrité de la vie publique. D'ores et déjà, le rapport sur la France nous permet d'évaluer l'efficacité des principaux « piliers » et de formuler au terme d'une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes, un ensemble de propositions qui sont présentées ci-après dans la Lettre.

Avec ce travail dont nous pouvons, je crois, être fiers, s'achève une année 2011 qui a été particulièrement intense pour notre association. L'année 2012 s'annonce également riche en projets et en initiatives. A chacune, à chacun d'entre vous, j'adresse, au nom de notre conseil d'administration et de l'équipe permanente de TI France, nos vœux chaleureux de santé et de succès. ■

## DANS CE NUMÉRO

**Dossier - Système National d'Intégrité : Comment la France lutte-t-elle contre la corruption ?.....2**

- Le « Système national d'intégrité » français

- Principales conclusions

- Principales recommandations du rapport

- Interview d'Eric Phélippeau, chercheur principal de l'étude

**Perception de la corruption : les indices de Transparency International.....7**

- IPC : la France au 25<sup>ème</sup> rang

- ICPE : la Chine et la Russie pointées du doigt

**Le G20 sous présidence française : un bilan mitigé.....8**

**Ethique et gouvernance d'entreprise....9**

**Brèves.....10**

**Décisions judiciaires.....11**

**Point sur la campagne « Avec la transparence, la démocratie avance ».....12**

**A lire, agenda.....12**



ment des inégalités et à la fragilisation de la cohésion sociale. En outre, toute une série de contraintes supranationales, liées aux phénomènes de mondialisation, sont plus que jamais génératrices de tensions sociopolitiques et de remises en question de l'Etat et de ses dirigeants. Enfin, pour certains, la principale limite est peut-être davantage à rechercher du côté des fondations socioculturelles d'une corruption à la française « qui prend appui sur des mécanismes, des valeurs et des règles parfaitement intégrés et légitimés par le système politique » (Y. Mény, *La corruption de la République*, Fayard, p.27).

### La lutte contre la corruption n'est clairement pas une priorité politique

Au regard des notes obtenues par chacune des institutions évaluées, la palme de la transparence et de l'intégrité revient aux juridictions financières et aux organes de contrôle des élections, suivies de près par le secteur public et la société civile. A l'inverse, le Parlement, l'exécutif, le pouvoir judiciaire, les forces de l'ordre et les autorités de lutte contre la corruption obtiennent les notes les plus basses. Il apparaît ainsi clairement que la lutte anti-corruption n'est pas une priorité pour les principaux acteurs politiques français : ni l'exécutif, ni les partis politiques, ni le Parlement ne se montrent particulièrement sensibles à cet enjeu.

### Des institutions globalement soli-

### des, à la gouvernance perfectible et faiblement impliquées dans la lutte contre la corruption

A l'exception notable de la justice, les institutions françaises ont globalement des ressources suffisantes et l'indépendance nécessaire à la conduite de leur mission.

En matière de gouvernance, des progrès doivent surtout être faits pour renforcer la transparence de l'action de ces institutions, notamment pour ce qui concerne les partis politiques et le Parlement.

Concernant enfin le rôle que ces institutions jouent dans le système national d'intégrité français, l'étude montre que la moitié des piliers contribue de manière relativement modeste ou effacée à la lutte anti-corruption. Cela se vérifie pour la justice (au niveau du contrôle du pouvoir exécutif et de la répression de la corruption), les autorités de lutte contre la corruption (actions en matière de prévention, d'éducation et d'investigation), les partis politiques (représentativité et engagement dans la lutte anti-corruption), les forces de l'ordre (bilan des poursuites judiciaires en matière de corruption), l'exécutif (gestion du secteur public et action de lutte anti-corruption) et le Parlement (contrôle de l'exécutif et engagement dans la lutte contre la corruption).

### Des lois insuffisamment appliquées : une lutte essentiellement symbolique ?

>>>

## Principales conclusions

▪ Le **système national d'intégrité français est globalement bon**, ce qui s'explique notamment par l'ancienneté de la pratique des institutions démocratiques.

▪ Le socle de ce système est cependant fragilisé : affaiblissement des canaux classiques d'expression et de participation politique, creusement des inégalités, recul de la cohésion sociale, remise en question de l'Etat et de ses élites.

▪ Les **juridictions financières et les organes de contrôle des élections sont les institutions les mieux notées** alors que **l'exécutif et le Parlement sont celles qui obtiennent les évaluations les plus basses**.

▪ A l'exception notable de la justice, **les institutions françaises concourant au système national d'intégrité ont globalement la capacité de leur action** (ressources et indépendance suffisantes).

▪ Concernant leur gouvernance (transparence, intégrité, capacité à rendre compte – ou « redevabilité »), **les progrès à faire se situent surtout au niveau de la transparence et concernent notamment les partis politiques et le Parlement**.

▪ L'implication des institutions françaises dans la lutte contre la corruption est globalement faible. Au-delà d'annonces symboliques, **ce sujet n'est à ce jour clairement pas une priorité politique**.

▪ L'écart entre les textes, globalement bons, et leur mise en œuvre effective constitue l'un des principaux défis à relever.

▪ Les politiques ne sont pas les seuls responsables. **Les Français, parfois complaisants à l'égard du favoritisme et de diverses formes d'arrangements**, nourrissent un rapport ambigu à l'égard de la corruption. ■

### Le pilier Parlement

#### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Instituer un mécanisme de contrôle réel des comptes des assemblées.
- Encadrer l'utilisation de la réserve parlementaire.
- Mettre en place des dispositifs efficaces pour encadrer le lobbying.
- Instaurer un dispositif cohérent et complet pour prévenir les conflits d'intérêts.
- Renforcer le régime des incompatibilités applicables aux parlementaires, en introduisant notamment l'interdiction d'exercer tout mandat exécutif local et toute autre fonction de gestion ou d'administration dans une entreprise publique ou privée.



La plupart des piliers mettent en lumière un décalage récurrent entre un cadre juridique ou institutionnel globalement très satisfaisant et des pratiques ou une mise en œuvre de ces règles qui ne suivent pas.

De même, les organes dédiés à la lutte anti-corruption ont des pouvoirs d'investigation et de sanction trop limités pour être efficaces. La lutte contre la corruption peut alors prendre la forme d'une politique essentiellement symbolique. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les nombreux rapports produits depuis une dizaine d'années notamment par le Service central de prévention de la corruption (SCPC), la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et la Commission pour la transparence financière de la vie politique (CTFVP) pour prendre toute la mesure de ce décalage que le législateur et parfois les juridictions, par leurs décisions, ont contribué à creuser. Ces rapports contiennent en effet depuis longtemps des propositions de réforme concrètes, directement adossées aux problèmes rencontrés par les membres de ces institutions. Or, ces propositions ne connaissent guère d'écho ou de traduction législative.

Afin que la lutte contre la corruption progresse, il apparaît dès lors essentiel de commencer par faire mieux respecter les règles déjà existantes et doter de réels moyens les institutions chargées de les contrôler. Ce faisant, les acteurs politiques français montreront que la lutte anti-corruption est – enfin – une priorité.

### Les politiques seuls responsables ?

Si les efforts menés contre la corruption en France sont insuffisants, les acteurs publics n'en portent pas seuls la responsabilité. De nombreuses études montrent en effet que nos concitoyens ont une relation ambivalente à l'égard du favoritisme et de diverses formes d'arrangements et qu'ils sous-estiment parfois les effets délétères de la corruption sur le pacte social (Pierre Lascoumes, *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Presses de Science Po, 2010).

Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte le fait que la politique menée en matière de lutte anti-corruption est interdépendante d'autres dynamiques et de transformations plus globales, extérieures à l'Hexagone. Dans un contexte européen de limitation de la dépense publique, cette politique risque de se voir de plus en plus confrontée à un problème de manque de moyens. De ce point de vue par exemple, la justice française accuse déjà un retard important en comparaison de ses homologues européennes. Dans son rapport 2010, la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice la classe ainsi au 18<sup>ème</sup> rang sur 45 pays en ce qui concerne son budget public annuel total. ■

## Principales recommandations du rapport

1. Les **partis politiques** doivent enfin **ériger la lutte contre la corruption en véritable priorité** et aller ainsi bien au-delà des habituelles réformes symboliques motivées par les affaires. La **société civile**, au sens large, doit se mobiliser pour susciter ce sursaut indispensable au rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions.
2. Mieux **sensibiliser** les Français aux enjeux et solutions de la lutte contre la corruption en introduisant ce thème dans les programmes d'éducation civique et en donnant une meilleure visibilité aux travaux d'institutions telles que le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC) ou la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).
3. Instaurer la publication de **déclarations d'intérêts** précises à tous les niveaux de la décision publique (élus locaux et nationaux, membres du gouvernement, membres des cabinets ministériels et fonctionnaires d'autorité) et consacrer l'obligation de s'abstenir de participer à une décision publique en cas d'intérêts personnels liés à la question abordée.
4. Encadrer le **lobbying** et assurer sa transparence à tous les niveaux de la décision publique.
5. Garantir au sein de l'administration la protection des **lanceurs d'alerte** contre toute forme de représailles.
6. Le contrôle citoyen ainsi que la **participation citoyenne** à l'élaboration de la décision publique doivent être encouragés. Cela passe notamment par une amélioration du dispositif français sur le droit d'accès à l'information.
7. Instituer un contrôle des **comptes des assemblées**.
8. Imposer aux **partis politiques** l'obligation de publier intégralement leurs comptes et doter la CNCCFP de pouvoirs d'investigation.
9. Réformer le **statut du Parquet** afin d'en faire une véritable autorité judiciaire indépendante du pouvoir exécutif et doter la **police financière** de moyens suffisants.
10. Renforcer l'impartialité de la procédure de classification, en dotant la Commission consultative du **secret de la défense nationale** (CCSDN) d'un pouvoir de décision susceptible d'appel.
11. Encourager le développement du **journalisme d'investigation** et assurer la transparence de l'**actionnariat des médias**.
12. Les **entreprises françaises** doivent prendre des engagements publics en matière de lutte contre la corruption et adopter dans ce domaine des dispositifs de prévention inspirés des meilleures pratiques. ■

# Interview d'Eric Phélippeau, chercheur principal de l'étude

*Eric Phélippeau est maître de conférences en science politique et directeur adjoint de l'UFR de droit et de science politique de l'université Paris Ouest - Nanterre la Défense où il dirige un master de gestion des collectivités territoriales. Spécialisé notamment dans les questions relatives au financement de la vie politique française, il a été le chercheur principal de l'étude SNI.*

**LLT : Quelles raisons vous ont conduit à vouloir participer à l'élaboration de ce rapport ?**

E.P. : Elles sont principalement de deux ordres. En premier lieu, mes recherches présentes et passées m'ont toujours amené à croiser la question de la probité publique, de la corruption et de l'éthique politique. J'ai ainsi failli faire une thèse sur l'affaire Boucheron dans les années 1990, avant finalement d'opter pour un travail sur l'invention de la politique moderne conduit à partir d'archives privées d'élus du 19ème siècle. Or, ce travail m'a permis d'étudier de près les mœurs électorales des élus de cette époque et leur aptitude à se constituer des clientèles électorales ou à acheter des suffrages en plaçant leur fortune et leur portefeuille relationnel au service de leurs concitoyens. Aujourd'hui, je m'intéresse plus spécialement à la réforme du financement de la vie politique française depuis le début des années 1970. Cela me permet d'observer comment le législateur et l'exécutif œuvrent souvent fort symboliquement en faveur d'un supplément de probité publique ou pour moraliser telles institutions ou telles pratiques.

En second lieu, l'idée de pouvoir effectuer un travail pour Daniel Lebègue et le chapitre français de TI qu'il préside a constitué une motivation non moins importante. TI et ses ramifications nationales développent des analyses et des formes d'expertises en les plaçant au service de l'action. Or, comme pour beaucoup d'enseignants chercheurs qui sont plus que jamais amenés à sortir de leurs universités et à développer des liens avec des partenaires extérieurs (pour eux, aussi bien que pour leurs universités et leurs étudiants), j'ai trouvé ce projet, qui recoupait mes préoccupations de chercheur, particulièrement stimulant. Et sous ce double rapport, cette expérience ne m'a pas déçu.

**LLT : Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de ce rapport ?**

E.P. : D'un point de vue général, nous connaissons bien l'Indice de perception de la corruption forgé par TI et les critiques que la production de cet indice a rendues possibles. Les enquêtes SNI ont été développées pour enrichir ces recherches sur les perceptions de la corruption, à partir du rassemblement et de l'analyse de données institutionnelles plus objectives, d'informations qualitatives et quantitatives relativement au fonctionnement concret de la lutte anti-corruption. Il est heureux que ce type de dé-

marche, d'abord expérimenté en Amérique latine, finisse par concerner des pays de la zone Europe. Désormais, la réflexion sur la corruption va pouvoir rebondir sur de nouvelles bases. Il importera toutefois de savoir pérenniser ce type de démarche pour actualiser les connaissances disponibles et pour continuer à sensibiliser un public élargi à ces questions de probité.

En ce qui concerne les enseignements plus spécifiques à l'Hexagone qui découlent de ce rapport, s'il apparaît difficile de les synthétiser en quelques lignes, trois points importants méritent d'être soulignés. Sur de nombreux



**Eric Phélippeau**  
**Chercheur principal de l'étude SNI**

« piliers » couverts par les études documentaires et à l'aide d'entretiens, nous avons pu mesurer à quel point nous manquons cruellement d'informations, de données élémentaires, permettant d'évaluer sinon l'efficacité, du moins les résultats de tel ou tel dispositif de lutte anti-corruption. Le nombre d'affaires en cours et leur suivi sont ainsi par exemple très difficiles à tracer. Le ministère de la Justice publie pourtant sur beaucoup d'autres questions des statistiques très détaillées. Notre connaissance des multiples formes de la corruption et notre capacité à la contrer dépendront en partie des bases de données que nous serons en mesure de nourrir au-

tour de ce fléau. Au cœur de ce combat, la justice (son organisation et ses moyens) nous est vraiment apparue comme le parent pauvre du dispositif. Toutes les données comparatives européennes plaident en tout cas pour un formidable rattrapage en sa faveur si l'on souhaite redonner la priorité à la lutte contre la corruption. Enfin, en matière de prévention, la France s'est dotée depuis longtemps d'une formidable machine intellectuelle en créant le Service central de prévention de la corruption. Or à ce jour, cet organisme qui rassemble de très riches compétences est largement sous-utilisé : trop peu saisi par l'administration et à l'origine de rapports de qualité dont les recommandations restent malheureusement sans suites.

**LLT : Avez-vous été surpris par certaines conclusions ?**

E.P. : La surprise tient plus au tableau d'ensemble que permet de faire émerger la recherche. Généralement, les travaux qui s'intéressent à la lutte anti-corruption sont centrés sur certains objets ou privilégient certaines institutions. Mes recherches personnelles se cantonnent ainsi au financement de la vie politique française et elles m'ont amené à apprécier la propension des pouvoirs publics à valoriser des actions symboliques en liaison avec ce >>>

terrain particulier.

L'approche SNI conduit à avoir une vue d'ensemble des dispositifs et des pratiques vecteurs de probité et à dépasser la simple prise en compte de tel ou tel secteur spécialisé. Elle offre une occasion de prendre la mesure de ce que, sur un plan d'ensemble, en France, l'action de lutte ou de prévention de la corruption reste essentiellement d'ordre symbolique. Les pouvoirs publics ont en effet tendance à ne s'emparer du thème de la défense de l'intégrité que dans l'urgence, lors de crises graves, lorsque les voix de victimes finissent par prendre de l'ampleur (affaire du Mediator) ou lorsque des actions opiniâtres en justice parviennent à triompher (biens mal acquis). Sans nul doute, les études SNI d'ensemble encore en cours pour les 25 autres Etats européens nous réserveront bien d'autres surprises intéressantes.

**LLT : Vous êtes plus particulièrement spécialisé dans les questions de financement de la vie politique. Quelle est la situation aujourd'hui en France ? Quelles sont pour vous les réformes les plus urgentes à entreprendre ?**

E.P. : Le volet le moins mis en avant et le moins transparent sur ce terrain est sans doute celui des collaborateurs politiques (assistants parlementaires, collaborateurs de cabinets et de groupes politiques notamment). Véritables auxiliaires politiques, ces professionnels connaissent des conditions d'activité à la marge du droit du travail alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à être titulaires de mas-tères ajustés à l'occupation de leurs fonctions et responsabilités. Or, le risque existe pour ces personnels en situation de précarité de tenter d'améliorer leur situation en cumulant leur action au service d'un élu avec d'autres emplois, dans l'ombre, notamment en œuvrant au service de groupes d'intérêts, à la recherche de relais qualifiés et discrets, utiles pour l'avancement de leurs projets.

Pour le reste, depuis 1988, la question du financement de la vie politique a dû être réformée plus d'une quinzaine de fois. Et ces réformes ont essentiellement intéressé les candidats et la conduite des campagnes électorales. Sur ce terrain, on serait donc tenté de répondre à cette question que l'important serait peut-être avant tout de veiller à la bonne application des règles déjà existantes. Pour ce qui concerne les finances des organisations partisanes et leur transparence, celles-ci semblent pour leur part plus sujettes à caution. La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) ne manque jamais dans ses rapports annuels, et ce depuis sa création, d'attirer l'attention du public et des pouvoirs publics sur les failles de cette législation. Finira-t-elle un

jour par être entendue ?

En fait, et plus généralement, ce ne sont pas les propositions de réformes qui manquent. Il suffit de lire les rapports régulièrement publiés par des organismes comme la CNCCFP, la Commission pour la transparence financière de la vie politique ou le Service central de prévention de la corruption pour voir à quel point il existe en France une expertise de haut niveau sur une multitude de sujets, soucieuse de promouvoir des préconisations de politiques publiques. Quid derrière du volontarisme politique pour assurer un débouché réglementaire ou législatif à ces initiatives ?

**LLT : Comment se sont déroulés les entretiens conduits avec les personnalités qualifiées ? Avez-vous rencontré des difficultés ou au contraire été bien accueilli ?**

E.P. : Il n'a pas été difficile d'obtenir des entretiens. Toutes les personnes contactées connaissaient TI France et, si elles ne partageaient pas nécessairement ses points de vue, elles s'accordaient sur le sérieux de cet organisme et se montraient intéressées par la démarche SNI proposée. A l'exception de deux ou trois non réponses et d'un accueil mitigé né d'une incompréhension du cadrage anglo-saxon de l'enquête, les personnes contactées, y compris les responsables des organismes les plus prestigieux avec des agendas particulièrement chargés, se sont toutes prêtées de bonne grâce à ces séances de travail. Les entretiens ont duré environ 1H30 (plus de deux heures pour les plus longs). Les interlocuteurs rencontrés nous ont livré des informations de qualité tant lors des entretiens qu'après, lorsque nos questions appelaient des recherches complémentaires de leur part.

**LLT : Que retirez-vous de cette expérience ? A-t-elle changé votre perception de la vie politique et économique française ?**

E.P. : Sur un plan personnel, je conserverai le souvenir d'un travail d'équipe agréable et stimulant, mené en étroite complicité avec Joséphine Bastard et Christophe Le Berre, parfaitement accompagné par TI depuis Paris (grâce à Stéphanie Bouchié de Belle) et Berlin (merci à Suzanne Mulcahy).

Sur un plan professionnel, des projets de futures recherches qui j'espère pourront voir le jour. Et de manière plus terre à terre, j'interviens au sein de mon Université de Paris Ouest – Nanterre la Défense dans la formation de futurs assistants parlementaires et je dirige un M2 de Gestion des collectivités territoriales. D'ores et déjà, j'ai été amené à revoir certaines séances d'enseignement en intégrant la question de la défense de la probité publique. ■

*« La justice nous est vraiment apparue comme le parent pauvre du dispositif. Toutes les données comparatives européennes plaident en tout cas pour un formidable rattrapage en sa faveur si l'on souhaite redonner la priorité à la lutte contre la corruption. »*

# Perception de la corruption : les indices de Transparency International

## IPC : la France au 25<sup>ème</sup> rang

Le 1<sup>er</sup> décembre, Transparency International a rendu public son Indice de perception de la Corruption (IPC) 2011. Cet indice, publié chaque année, évalue et classe 183 pays en fonction de la perception du niveau de corruption affectant leur administration publique et leur classe politique.

### Principaux résultats

En tête de classement, on retrouve la Nouvelle-Zélande, suivie de la Finlande et du Danemark. La Somalie et la Corée du Nord (incluse dans l'indice pour la première fois) arrivent, pour leur part, au dernier rang du classement.

Plus globalement, deux tiers des pays évalués obtiennent une note inférieure à 5 – l'échelle allant de 0 (perçu comme extrêmement corrompu) à 10 (perçu comme extrêmement intègre). La plupart des pays du Printemps arabe obtiennent par exemple un score inférieur à 4. Par ailleurs, les pays de la zone euro atteints par la crise de la dette, qui trouve en partie son origine dans l'échec des autorités à empêcher l'évasion fiscale, font partie des pays de l'UE ayant obtenu les notes les plus basses.

### La France reste au 25<sup>ème</sup> rang

Avec une note de 7 sur 10 (+0,2 point), la France se maintient au 25<sup>ème</sup> rang, juste derrière les Etats-Unis. Elle reste ainsi moins bien notée que de nombreux Etats européens tels que le Danemark (2<sup>ème</sup>), les Pays-Bas (7<sup>ème</sup>), l'Allemagne (14<sup>ème</sup>), le Royaume-Uni (16<sup>ème</sup>) ou encore la Belgique (19<sup>ème</sup>).

Le procès des emplois fictifs de la ville de Paris, les conflits d'intérêts dans la vie publique notamment mis en lumière par le scandale du Mediator, l'affaire Guérini ou, encore, les développements de l'affaire Karachi ont très probablement contribué à ce que les observateurs internationaux continuent à avoir une image dégradée de l'administration et de la classe politique française.

Ce résultat correspond aussi aux conclusions du rapport « Système national d'intégrité » : 25<sup>ème</sup> sur 183 pays, la France fait partie des pays les plus transparents, mais certaines faiblesses de son dispositif de lutte anti-corruption la laisse derrière de nombreux pays, où les niveaux d'intégrité et de transparence de la classe politique et des services publics sont perçus comme étant mieux assurés que dans l'Hexagone. ■

## ICPE : la Chine et la Russie pointées du doigt

Transparency International a publié le 2 novembre un autre indice classant 28 des plus grandes puissances économiques mondiales en fonction de la propension de leurs entreprises à verser des pots-de-vin à l'étranger.

3 016 cadres dirigeants d'entreprises multinationales de 30 pays ont ainsi été interrogés. Ceux-ci signalent une pratique généralisée du versement de pots-de-vin à des fonctionnaires dans le but de remporter des appels d'offres, de se soustraire à la réglementation, d'accélérer les procédures gouvernementales ou encore d'influencer l'élaboration des politiques publiques.

Ils désignent ainsi les entreprises russes et chinoises, qui ont investi 120 milliards de dollars à l'étranger en 2010, comme les plus susceptibles de verser des pots-de-vin à l'étranger. Les entreprises suisses et néerlandaises seraient en revanche plus préservées. La France arrive en milieu de classement avec la 11<sup>ème</sup> place, ex aequo avec l'Espagne et juste derrière le

Royaume-Uni et les Etats-Unis.

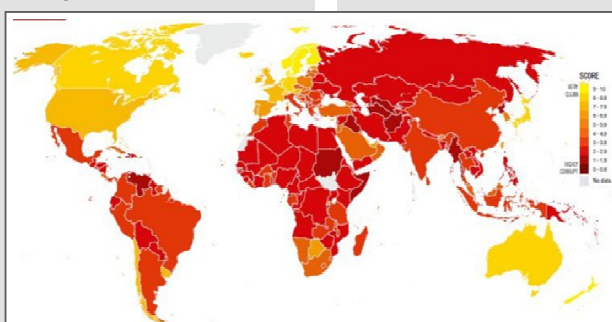
### Corruption interentreprises

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, l'ICPE s'intéresse aussi à la corruption entre sociétés privées. L'indice révèle ainsi que les entreprises ont une propension presque comparable à verser des pots-de-vin à d'autres entreprises. La corruption serait donc non seulement un problème pour le secteur public, mais aussi pour le secteur privé, comportant des risques financiers et de réputation majeurs pour les sociétés impliquées.

### Perception par secteurs d'activité

L'ICPE comporte enfin une composante sectorielle :

- Les entreprises du BTP obtiennent les plus mauvais résultats. Pourtant, le contournement des règles et la mauvaise exécution des contrats dans ce secteur peuvent avoir des effets désastreux sur la sécurité du public ;
- L'industrie pétrolière et gazière est également un secteur perçu comme particulièrement propice au versement de pots-de-vin ;
- L'agriculture et l'industrie légères seraient les moins perméables à la corruption. ■



Carte de l'IPC 2011

Retrouvez les indices de TI sur  
[http://www.transparence-france.org/ewb\\_pages/j/indices-transparency-international.php](http://www.transparence-france.org/ewb_pages/j/indices-transparency-international.php)

# Le G20 sous présidence française : un bilan mitigé

Le sommet du G20 sous présidence française s'est tenu à Cannes les 3 et 4 novembre 2011. Alors que des engagements précis avaient été pris lors des deux sommets précédents à Londres en 2009 et à Séoul en 2010, les décisions annoncées à Cannes ne sont pas d'une très grande portée. Cependant, l'impulsion politique donnée par Nicolas Sarkozy dans le cadre du G20 depuis 2008 doit être saluée avec, notamment, la création du groupe de travail contre la corruption.

## **Le plan d'action du groupe de travail du G20 contre la corruption co-présidé par la France et l'Indonésie, a été partiellement mis en œuvre.**

Des avancées ont été réalisées en matière de ratification des conventions internationales : ratification par l'Inde de la Convention des Nations unies contre la corruption, décision prise par la Russie de rejoindre la Convention de l'OCDE sur la corruption d'agents publics étrangers, entrée en vigueur en Chine d'une loi criminalisant la corruption internationale, en Corée du Sud d'une loi protégeant les déclencheurs d'alerte, au Royaume-Uni d'une nouvelle loi sur la corruption internationale et, enfin, du *Dodd-Frank Act* aux États-Unis. Malheureusement, trois pays du G20 (Allemagne, Japon et Arabie Saoudite) n'ont pas encore ratifié la convention des Nations unies contre la corruption et aucune date butoir n'a été fixée pour qu'ils le fassent.

Des progrès ont également pu être observés sur le plan de la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. Dans ce domaine, la coopération internationale est en marche : 700 accords d'échange de renseignements fiscaux ont été signés dans le cadre du Forum mondial de l'OCDE et 59 juridictions ont été évaluées par cette institution à ce jour. Parmi ces juridictions, onze, dont la Suisse et le Liechtenstein, présentent des carences. L'adhésion de tous les pays du G20 à la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale à l'occasion du sommet de Cannes doit également être soulignée.

Cependant, en dépit de ces avancées indéniables, l'échange d'informations fiscales reste difficile à mettre en œuvre, notamment parce que l'Etat demandeur doit justifier sa demande et que les informations exigées sont parfois très difficiles à obtenir (le nom de la banque qui détient le compte, par exemple). Aucune information statistique n'existe sur la mise en œuvre des conventions d'échanges de renseignements fiscaux. Il est



dès lors impossible de savoir combien de demandes sont envoyées par un pays à un autre et si elles aboutissent. Par ailleurs, le forum mondial n'a encore rien engagé en matière de lutte contre l'évasion fiscale des multinationales, ce qui est regrettable.

Concernant la réglementation et la supervision financières, les résultats des travaux menés par le Conseil de stabilité financière (CSF) – qui évalue la conformité des pays à des standards internationaux en matière de coopération et d'échange d'informations entre superviseurs – sont également très décevants. Après avoir analysé la situation d'une soixantaine de pays dotés des systèmes financiers les plus importants – dont l'ensemble des membres du G20 –, le

CSF a considéré que seuls deux pays, la Libye et le Venezuela pouvaient être qualifiés de « juridictions non coopératives ». Enfin, rien n'a encore été fait pour lutter contre les structures opaques de type trusts bien que le G20 ait pris des engagements en ce sens. Sur ce sujet, la proposition de *Transparence International France* consiste à demander aux Etats d'établir un registre des trusts et fondations dans lequel seraient répertoriés le nom des gérants de ces structures et, surtout, celui des bénéficiaires ultimes.

## **Dans deux autres domaines essentiels de la lutte anti-corruption, les avancées sont loin d'être satisfaisantes.**

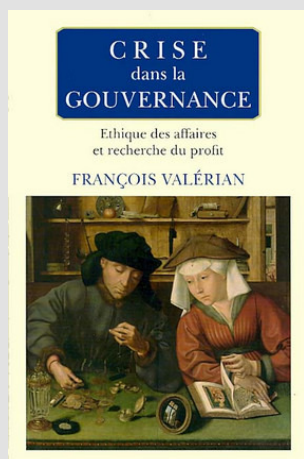
Tout d'abord, en matière de lutte contre le blanchiment, les travaux du groupe d'action financière (GAFI) sont décevants. En effet, la liste de 12

juridictions « à risque » publiée à ce jour par cet organisme est largement incomplète.

Le deuxième point concerne la restitution des avoirs détournés. Bien que des points de contacts aient été désignés au sein de certaines organisations internationales, des mesures nationales inadaptées et un manque de coopération internationale continuent de constituer des barrières. C'est le groupe de travail anti-corruption du G20 qui le précise lui-même dans son rapport. Rappelons que lors du sommet de Séoul en novembre 2010, les Etats du G20 s'étaient engagés à établir des modalités claires et efficaces en matière d'entraide judiciaire et de coopération internationale visant à permettre le recouvrement des avoirs. ■

# Ethique et gouvernance d'entreprise

Ancien banquier d'affaires et associé du cabinet Accenture, François Valérian a passé trois ans au sein du secrétariat de Transparency International où il a dirigé les programmes « Secteur privé ». Souhaitant désormais se consacrer à l'enseignement, il vient de publier « Crise dans la gouvernance - Ethique des affaires et recherche du profit » (Editions Eska, 272 p., oct. 2011). sur les causes de la crise de 2007, leur trouvant des origines communes avec les crises antérieures. Pour en sortir, il faut selon lui réformer en profondeur la gouvernance d'entreprise en donnant notamment plus de place à l'éthique. Jacques Terray et Julien Coll, respectivement vice-président et délégué général de TI France, l'ont rencontré.



## Crise dans la gouvernance *Ethique des affaires et recherche du profit*

François Valérian

Editeur : Eska

ISBN : 978-2-7472-1780-4

272 pages -

Parution : 10/2011

### Présentation par l'éditeur

Le monde des affaires souffre de maladie maniaco-dépressive depuis au moins un quart de siècle. Les récessions succèdent aux manies spéculatives, mais une récession s'est à peine installée qu'entreprises et marchés cherchent à identifier la prochaine vague d'investissements, la manie suivante qui fera monter les cours de bourse, les profits et les rémunérations.

La crise mondiale de 2007-2009, qui se prolonge dans l'instabilité actuelle des marchés et des entreprises, a exposé la contradiction entre la posture éthique du monde des entreprises et les graves dégâts causés par une prise de risque excessive dans la recherche du profit. Cette crise n'était en aucune façon unique dans l'histoire financière. Les nouvelles opportunités de profit alimentent toujours des bulles spéculatives et des crises parce que le désir de profit l'emporte sur l'attention au risque.

Ce livre explore plusieurs crises avec leurs erreurs et catastrophes d'entreprises et recommande de réformer l'exercice du pouvoir au sein de l'entreprise, en accordant plus de poids aux fonctions de risque et de conformité juridique. En plus de cette réforme, il faut aussi mieux réglementer ces entreprises particulières qui exercent de lourdes responsabilités vis-à-vis de la collectivité (agences de notation ou firmes d'audit).

Une meilleure gouvernance d'entreprise à l'échelle mondiale ne se peut concevoir sans une meilleure gouvernance réglementaire mondiale. Le modèle de gouvernance du G20 a produit quelques résultats, mais ses limites sont manifestes. L'auteur propose une convention internationale sur la gouvernance d'entreprise, qui s'appuierait sur les réglementations boursières pour réformer le pouvoir dans l'entreprise et tenter de prévenir les futures crises. ■

LLT : Pour nous convaincre de l'impérieuse nécessité d'un changement, François Valérian, vous consacrez la moitié de l'ouvrage à démontrer avec une précision horlogère le mécanisme de la crise de 2007. Vous démontrez la volonté des décideurs, dans les grandes institutions financières, de ne pas voir les risques que leurs collaborateurs leur montraient, quitte à les mettre à l'écart comme des oiseaux de mauvais augure. Le profit immédiat les hypnotisait. Il faut lire cette première partie. Par exemple, l'analyse que vous faites des subprimes et de la titrisation américaine, pour ceux qui ont connu l'essor de cette technique, est lumineuse.

Mais on sent bien que votre projet, enrichi par votre passage à Transparency International, concerne la 2<sup>ème</sup> partie, où vous en appelez à une rupture radicale avec la "monarchie" de l'entreprise. Aujourd'hui, le président, ou le directeur général exécutif, règne en maître absolu, sans partage. Si l'un de ses subordonnés, le directeur de la conformité par exemple, sonne l'alarme en dénonçant une politique hasardeuse, on le marginalise ou on le licencie. Dans la perspective de la recherche à tout prix du profit maximum, vers laquelle tend la direction, il devient un corps étranger, un gêneur. Alors, que faire, François Valérian ?

F.V. : Il faut dissocier la mesure du risque de la course au profit. Donner au directeur des risques un statut qui lui assure l'indépendance vers le haut – vis-à-vis du président – mais aussi le pouvoir vers le bas. Autrement dit, lui donner le champ de compétence le plus large : il faut ainsi lui adjoindre la conformité, bien sûr, mais aussi l'audit.

LLT : Mais c'est déjà le rôle du commissaire aux comptes de surveiller ces domaines au profit des actionnaires. Or, on a vu que cela ne règle pas le problème.

F.V. : La différence, c'est que le commissaire aux comptes est à l'extérieur de l'entreprise ; il n'a pas le moyen de recueillir lui-même d'autres informations que celles qu'on veut bien lui donner. Au contraire, le directeur des risques disposera de troupes. Elles lui rapporteront ce qu'elles verront dans la marche quotidienne de l'entreprise.

LLT : Comment empêcherez-vous la présentation "optimiste" des comptes, qui escamote les pertes latentes ou déjà réalisées ? >>>

F.V. : La détermination du résultat échappera désormais au directeur financier, pour être confiée au directeur des risques. La fonction financière sera ramenée à sa mission première, qui est d'assurer le financement des activités. De même, la direction juridique sera sous l'autorité du directeur des risques, qui sera ainsi meilleur juge des provisions à constituer.

**LLT : Il reste néanmoins que le président disposera de l'autorité sur le personnel, sa rémunération, son avancement ?**

F.V. : Non, dans le périmètre de compétence que l'on a décrit, le directeur des risques décidera l'avancement et les salaires de son personnel. Mais il n'y aura pas pour eux d'intéressement aux résultats, pour éviter qu'ils ne se prennent au jeu. En outre, si un conflit s'élève entre le président et le directeur des risques, il sera porté devant le conseil d'administration qui tranchera dans la transparence.

**LLT : Cette structure nouvelle que vous proposez nous suggère un parallèle avec l'horizontalité des rapports dans la société civile, facilitée par les moyens de communication informatiques.**

F.V. : Il me semble au contraire que, dans l'entreprise,

l'usage du net renforce la centralité du pouvoir, qu'il écrase les intermédiaires. Il a également pour effet une accélération des correspondances, au détriment du temps de réflexion ou de débat. Il faudra trouver le moyen de soustraire la communication de l'entreprise à la "monarchie" du président, pour en confier une parcelle au directeur des risques.

**LLT : Pensez-vous que les chefs d'entreprise sont prêts pour un bouleversement de cette ampleur dans la gouvernance des sociétés ?**

F.V. : Dans la 1<sup>ère</sup> partie de mon livre, j'ai décrit la crise généralisée de la dette, dans le monde entier. J'ai montré, par des exemples pris dans l'actualité récente, concernant les plus grandes entreprises capitalistes, la responsabilité écrasante qu'ont prise des dirigeants en pleine connaissance de cause. Je prendrai un seul exemple de cet état d'esprit : au moment où la Banque UBS dévoilait la dernière des pertes majeures dues à la fraude d'un de ses traders, un responsable de la banque déclarait à la Presse : "it's a terrorist attack", comme s'il s'agissait d'un phénomène naturel extérieur contre lequel l'entreprise n'avait pas de prise. J'ai la conviction qu'aujourd'hui, l'opinion publique est mûre pour imposer enfin les mesures propres à rétablir l'éthique parmi les méthodes de gouvernance. ■

## BRÈVES

### En France, la défiance politique augmente

Selon le Baromètre de la confiance politique, publié en novembre par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), la défiance envers les dirigeants politiques n'a jamais été aussi forte. Ce baromètre montre en effet une détérioration du climat de confiance, corrélée en partie à la crise économique. Selon le baromètre, le maire est le seul personnage politique en qui plus de 50% des Français ont confiance. Tous les autres titulaires de fonctions politiques ont chuté par rapport à décembre 2009. Concernant la perception du fonctionnement de la démocratie française, 60% des personnes interrogées trouvent qu'elle ne fonctionne pas bien et 69% trouvent que les hommes politiques sont plutôt corrompus – une augmentation respective de 12 et 5 points par rapport à l'an dernier.

### TI remet son prix de l'Intégrité 2011

### à un cardinal camerounais

Christian Tumi, archevêque émérite de Douala, a reçu le Prix de l'intégrité de Transparency International pour son engagement dans la lutte contre la corruption. Selon la section de TI au Cameroun, le cardinal, âgé de 81 ans, est reconnu pour sa résistance éthique et morale et son engagement dans la lutte anti-corruption en dépit des menaces de mort ou des rappels à l'ordre. Le cardinal Tumi avait reçu en 2009 le Prix Cardinal Von Galen de Human Life International pour son engagement en faveur des droits de l'homme au Cameroun.

### Un rapport de TI sur la corruption et la gouvernance foncière

En collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Transparency International a publié un rapport sur la corruption et l'accès aux terres agricoles. Selon le rapport, la mauvaise gouvernance accroît la probabilité de corruption dans les régimes fonciers et les administrations et intensifie l'impact des pressions sur l'utilisation des terres. La corruption peut

prendre différentes formes : du petit pot-de-vin à la corruption de haut niveau impliquant des responsables gouvernementaux. Le rapport pointe également du doigt les investissements dans les biocarburants qui constituent l'une des principales pressions sur l'utilisation des terres dans beaucoup de pays.

### La Banque Mondiale explique comment calculer les produits de la corruption

Afin d'imposer des sanctions appropriées aux entreprises versant des pots-de-vin pour remporter des marchés, il est nécessaire de pouvoir identifier et quantifier précisément les produits de cette infraction. L'OCDE et StAR (initiative de la Banque Mondiale et de l'UNODC pour le recouvrement des avoirs volés) ont publié une étude pour aider les pouvoirs publics à le faire. L'étude répertorie ainsi les méthodes utilisées par les tribunaux, dans des affaires survenues en Afrique du Sud, aux États-Unis et en Indonésie, pour confisquer ou recouvrer les produits que les personnes morales ou physiques ont

>>>

retiré de la corruption d'agents publics.

### Transparence de l'aide

L'ONG Publish What You Fund a publié en novembre son Indice de Transparence qui évalue la performance de 58 contributeurs d'aide au développement. Selon cet Indice, la grande majorité d'entre eux ne publient pas assez d'informations sur les financements attribués. Si certains donateurs ont fait des progrès importants, aucun ne dépasse la barre des 80% de données publiées, la note moyenne étant de 34%. 11 des 15 pays obtenant les plus mauvaises notes sont des membres de l'Union Européenne. La France obtient pour sa part la note de 31% d'informations publiées. Le rapport invite tous les donateurs à s'inscrire et à mettre en œuvre l'International Aid Transparency Initiative – la norme sur la publication des données convenue en 2008 au cours du forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

### Fraudes en entreprise

Le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers a rendu public, en novembre, une étude révélant une hausse des fraudes dans les entreprises. Elles concernent tant la fraude d'un salarié sur sa note de frais que la corruption, les attaques informatiques ou encore la falsification de factures. Un tiers des 3 900 entreprises interrogées dans 78 pays ont ainsi déclaré des cas de fraudes sur l'année écoulée. Pour la France, 46% des 112 répondants ont rapporté au moins une fraude (+17 points par rapport à 2009). Cependant, les auteurs du rapport soulignent que, s'il y a plus de fraudes déclarées, c'est parce qu'elles sont mieux détectées et ce, notamment dans les grandes entreprises.

### L'Irlande ratifie la Convention des Nations unies contre la corruption

La Convention des Nations unies contre la corruption, signée par 140 pays, a été ratifiée le 9 novembre par l'Irlande. Selon Alan Shatter, ministre irlandais de la Justice, la ratification de la Convention montre la détermination du pays à prévenir et sanctionner la corruption. TI Irlande a salué

cette décision, soulignant néanmoins que l'Irlande devrait désormais démontrer sa volonté d'honorer ses engagements.

## DÉCISIONS JUDICIAIRES

### France

**Octobre 2011** : René Vestri, sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes), a été condamné par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à cinq mois de prison avec sursis et à une amende de 3 000€ dans une affaire de détournement de subventions européennes et de travail dissimulé. En première instance, il avait été relaxé des faits de détournement de fonds mais condamné à 3 000 euros d'amende pour travail dissimulé. Depuis avril 2010, M. Vestri est par ailleurs mis en examen pour blanchiment en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs, dans le cadre d'une affaire de corruption présumée sur la Côte d'Azur.

**Novembre 2011** : Daniel Simonpieri, ancien maire de Marignane (Bouches-du-Rhône), a été condamné par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence à un an de prison avec sursis pour favoritisme, fausses factures et emploi fictif. Il a également été condamné à cinq ans d'inéligibilité, cinq ans de privation de ses droits civiques et 10 000 euros d'amende. Dans cette affaire, l'ancien directeur des services techniques de Marignane Jean-Pierre Roncin, ainsi que Philippe Cambon, gérant d'une miroiterie, ont écopé respectivement de trois mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende et 6 mois avec sursis et 3 000 euros d'amende.

**Novembre 2011** : La justice suisse a condamné le groupe Alstom à verser 2 millions d'euros d'amende pour négligence, mettant ainsi fin à une enquête sur des commissions versées par des intermédiaires en Lituanie, en Malaisie et en Tunisie. Le groupe industriel français devra par ailleurs rembourser 29 millions d'euros, cor-

respondant aux bénéficiaires supposés, retirés des contrats obtenus. Le groupe ne fera pas appel.

**Décembre 2011** : L'ancien Président de la République Jacques Chirac a été condamné à deux ans de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire des emplois fictifs de la ville de Paris. Il a été déclaré coupable de "détournement de fonds publics", "abus de confiance" et "prise illégale d'intérêt", concernant une vingtaine d'emplois litigieux sur les 28 examinés par la cour. L'ancien chef d'Etat a indiqué qu'il ne ferait pas appel du jugement. Catherine Pierce, vice-présidente de TI France et ancienne magistrate au pôle financier de Nanterre s'est félicitée « du courage et de l'indépendance des juges qui ont estimé que les faits et infractions reprochés à Jacques Chirac étaient constitués et en ont tiré les conséquences. »

### International

**Octobre 2011** : Imed Trabelsi, le neveu de l'épouse de l'ancien Président tunisien Zine el Abidine Ben Ali, a été condamné par le tribunal de première instance de Tunis à 15 ans de prison et 150 000 dinars d'amende. Il a été reconnu coupable dans trois affaires d'émission de chèques sans provision. M. Trabelsi, poursuivi dans d'autres affaires de corruption, avait déjà été condamné à quatre ans de prison pour détention et consommation de drogue.

**Octobre 2011** : Le groupe pharmaceutique britannique GlaxoSmithKline (GSK) a été condamné par les autorités de la concurrence en Corée du Sud à verser 1,9 million d'euros d'amende pour collusion avec une société sud-coréenne. GSK était accusé d'avoir proposé en 2000 à Dong-A Pharmaceutical le droit exclusif de vendre son anti-nauséeux Zofran et son antiviral Valtrex. La filiale sud-coréenne du groupe a indiqué qu'elle ferait appel. Par ailleurs, en novembre, le groupe a accepté de verser 3 milliards de dollars aux autorités américaines pour mettre fin aux poursuites visant son anti-diabétique Avandia. Selon plusieurs études, l'usage de >>>

l'Avandia induisait un risque élevé de problèmes cardiovasculaires, y compris des attaques cardiaques et cérébrales.

**Octobre 2011** : Joel Esquenazi, ancien dirigeant de l'entreprise de télécommunications américaine Terra Telecommunications, a été condamné à quinze ans de prison pour des faits de corruption commis en Haïti. Il a été reconnu coupable d'avoir versé entre 2001 et 2005 plus de 890 000 dollars de pots-de-vin à des responsables du groupe public Télécommunications d'Haïti (Haïti Teleco). Selon le ministère de la Justice américain (DoJ), cette sentence est la plus lourde prononcée en vertu de la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger. Dans cette affaire, l'ancien vice-président de la société incriminée, Carlos Rodriguez, avait été condamné à sept ans de prison.

**Novembre 2011** : Au terme d'un accord avec les autorités américaines, le groupe pharmaceutique américain Pfizer va verser plus de 60 millions de dollars pour mettre fin à des accusations de corruption à l'étranger commises par des unités de Pfizer et Wyeth, entreprise acquise par le groupe en 2009.

**Décembre 2011** : La condamnation de Jackie Selebi, ancien président d'Interpol, à 15 ans de prison a été confirmée en appel. M. Selebi avait été reconnu coupable en première instance par la Cour suprême d'avoir livré des informations secrètes de la police à des trafiquants de drogue, moyennant des cadeaux et pots-de-vin d'un montant estimé à 108 000 euros.

**Décembre 2011** : L'ancien gouverneur de l'Illinois, Rod Blagojevich, a été condamné à 14 ans de prison pour corruption. Il a été reconnu coupable d'avoir tenté de vendre ou d'échanger le siège de sénateur occupé précédemment par le Président Barack Obama. M. Blagojevich est le quatrième gouverneur de l'Illinois à être condamné à la prison en quatre décennies ; son prédécesseur George Ryan purge actuellement une peine de six ans et demi de prison pour corruption.

**Décembre 2011** : Wells Fargo a accepté de verser 148 millions de dollars pour mettre fin à des poursuites engagées par les autorités américaines impliquant la banque Wachovia, rachetée par le groupe en 2008. La banque aurait organisé des appels d'offre truqués dans 25 états et Porto Rico entre 1997 et 2005.

## Le point sur la campagne

### « Avec la transparence, la démocratie avance »

Lancée en septembre 2011, la campagne de TI France vise à recueillir les engagements des candidats à l'élection présidentielle de 2012 sur sept propositions de nature à renforcer l'éthique de l'action publique.

#### A ce jour, sept candidats on pris des engagements :

- Jean-Pierre Chevènement (MRC)
- Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République)
- Jean-Marc Governatori (AEI)
- Eva Joly (EELV)
- Corinne Lepage (Cap21)
- Hervé Morin (NC)
- Frédéric Nihous (CPNT)

Ces engagements sont consultables sur le blog dédié à la campagne : <http://www.transparence-france.org/presidentielles2012/les-candidats-a-la-presidentielle/>

Trois candidats à la primaire du Parti Socialiste nous avaient également répondu (Martine Aubry, Arnaud Montebourg et Manuel Valls).

Pour contribuer à faire pression sur les candidats dont on attend encore la réponse, **une pétition est en ligne**, signée à ce jour par près d'un millier de personnes. **Les internautes peuvent également interpellier directement les candidats et leurs élus** : un modèle de lettre et les coordonnées des candidats sont disponibles sur le blog.

## A lire

• « *Le scandale des biens mal acquis. Enquête sur les milliards volés de la FrancAfrique* », Xavier Harel et Thomas Hofnung, Editions La Découverte, Novembre 2011

• « *La finance pousse-au-crime* », sous la direction de Xavier Rauffer, Editions Choiseul, octobre 2011

## Agenda

• **16-17 février 2012** : Forum annuel sur la lutte contre la corruption dans l'UE, organisé à Trèves (Allemagne) par l'Académie de Droit Européen

« **La Lettre de Transparence** » n°52 paraîtra en mars 2012

### La Lettre de Transparence

Publication trimestrielle de Transparence International France  
41 rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Tel/Fax: 33 (0)1 55 61 37 90  
[transparence@free.fr](mailto:transparence@free.fr)  
[www.transparence-france.org](http://www.transparence-france.org)  
Directeur de la publication : Daniel Lebègue

#### Bulletin d'abonnement à renvoyer à Transparence International France, 41 rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine

Nom et prénom : .....

Adresse :

Tél. : .....

E-mail : .....

Abonnement pour un an (4 numéros), en un chèque ci-joint à l'ordre de Transparence International France

15 € version électronique /  20 € version papier (poste)

Signature :